

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE
DE
PATRONAGE
DES
LIBÉRÉS et des ADOLESCENTS

Autorisée par Arrêté Préfectoral du 13 Février 1894

EXERCICE 1896

MARSEILLE
IMPRIMERIE E. COURT-PAYEN
Rue Cas, 11, (Blancarde)

1897

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'Honneur :

MM. le PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE.
le MAIRE DE MARSEILLE.
le PRESIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.

Président	M. L. CONTE, juge au Tribunal Civil.
Vice-Présidents.....	M ^{me} DE ROSSI.
	MM. BARTHELET, *, membre de la Chambre de commerce.
	DESBIEF, *, membre de la Chambre de Commerce.
Trésorier	MM. RODOCANACHI.
Vice-Trésorier.....	NISSIM-SAMAMA, avocat.
Secrétaire Général.....	PIJOTAT, avocat.
Secrétaire Adjoint.....	RAMPAL, avocat.

Conseillers :

MM. AMBARD, avoc. ancien bâtonnier. AUGÉY-DUFRESSE, juge au Tribunal civil. H. BERGASSE, ancien membre de la Chambre de commerce. BOUBILA, *, médecin en chef de l'Asile des Aliénés. BAILLEUL, direct ^r de la 32 ^{me} circonscrip. pénitentiaire. BALLY, avocat, adj. au Maire. CLAUZEL, père, *, ancien membre de la Commission des Hospices. COUVE, avocat. DUBOUL, *, ancien juge au Tribunal de Commerce. DUBOIS, négociant. FRAISSINET, Alfred, * membre de la Chambre de Commerce. FOURNIER, Paul, négociant.	MM. GAIRARD, *, ancien juge au Tribunal de Commerce. C. GAVOTY, ancien juge au Tribunal de Commerce. MOULLOT, *, imprimeur. PAQUET, *, v.-président de la Chambre de Commerce. VELTEN, Edouard, négoc. VIDAL-NAQUET, *, avoué. ZARIFI, *, négociant.
---	--

D^e CASABIANCA

DELEUEL

THOMSON
Asile

M^{me} DE PLEUC.
POMMIER.

Prison

M^{me} BOUBILA.
CONTE.

Inspectrices :

M^{me} COSTE.
DOULET.
GUIBERT.
DE MONTRICHER.
VALENSI.
M^{me} MENARD.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE PATRONAGE

DES

LIBÉRÉS & DES ADOLESCENTS

18/68
f9c 88

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

DE

PATRONAGE

DES

LIBÉRÉS et des ADOLESCENTS

Autorisée par Arrêté Préfectoral du 13 Février 1894



EXERCICE 1896

MARSEILLE
IMPRIMERIE E. COURT-PAYEN
Rue Cas, 11, (Blancarde)

1897

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

de Patronage

DES LIBÉRÉS ET DES ADOLESCENTS

Assemblée Générale du 21 Décembre 1896

La SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS ET DES ADOLESCENTS, a tenu sa séance annuelle au Palais de Justice de Marseille le 21 Décembre 1896, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle d'audience de la première Chambre, sous la présidence de M. Paul Floret, Préfet des Bouches-du-Rhône, Officier de la Légion d'honneur.

Ont pris place à côté de M. le Préfet : M. le Général Canonge, commandant la 58^{me} Brigade d'Infanterie ; M. Bally, adjoint délégué aux finances, représentant M. le Maire de Marseille ; M. le Colonel Coutin, commandant la 15^{me} Légion de Gendarmerie ; M. Conte, *Président* de la Société ; MM. Deleuil, Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône ; Barthelet et Desbief, membres de la Chambre de Commerce, *Vice-Présidents* ; MM. Michel Rodocanachi et Nissim Samama, *Trésorier et Vice-Trésorier* ; MM. Pijotat et Rampal, *Secrétaire général et Secrétaire adjoint*.

Dans la salle on remarque environ quatre-vingt membres de la Société, parmi lesquels une trentaine de dames et, à leur tête, M^{me} de Rossi, *Vice-Présidente*.

M. Michel Jaffard, Premier Président de la Cour d'Appel d'Aix et M. Urion, Colonel du 61^{me} Régiment d'Infanterie, s'étaient fait excuser.

M. le Préfet donne successivement la parole à M. Conte,

président, pour la lecture du discours d'ouverture; à M. Rampal, Secrétaire-adjoint, rapporteur des travaux de l'année; et à M. Samama, Trésorier; celui-ci fait connaître la situation par recettes et dépenses de l'Exercice clos et soumet à l'Assemblée le projet du budget pour 1897. M. le Préfet met successivement aux voix l'approbation des comptes de l'Exercice 1896 et des prévisions budgétaires pour 1897. Le tout est adopté à mains levées. Est également adoptée la liste de renouvellement des membres du Conseil d'Administration proposée par le bureau. Sur motion de M. Ch. Vincens, le vote est acquis par acclamation.

M. le Préfet prononce ensuite l'allocution reproduite ci-après.

La séance est levée à 4 heures.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET

M. le Préfet s'exprime en ces termes :

« Après ce qui vient d'être dit, et si bien dit, il reste pourtant quelque chose à dire. Il reste à remercier votre très distingué Président. M. Conte ne pourra s'en prendre qu'à lui-même, si je profite de l'honneur qu'il m'a fait et dont je lui sais un gré extrême, en me priant de présider votre Assemblée, pour porter atteinte à sa modestie et rendre à son infatigable dévouement l'hommage qu'il mérite.

« Il me reste à vous remercier tous, qui par vos dons, par vos conseils, par votre action, avez grandement contribué aux résultats que nous venons d'applaudir et dont vous avez le droit d'être fiers; et plus particulièrement nous devons saluer les collaboratrices de l'Association, toujours prêtes à lui apporter le concours de ce génie féminin, tout de charité et de délicatesse qui si souvent fait plus que nos raisonnements. Mais ni elles ni vous ne m'en voudrez, j'en suis sûr, si je reporte sur votre Président la plus grande part du succès de votre œuvre. Pour sauver les malheureux du vice, pour les préserver de la récidive, il a trouvé le meilleur moyen: il est devenu lui-même un incorrigible récidiviste de la bienfaisance morale. »

M. le Préfet en renouvelant ses félicitations à MM. les Membres de l'Association insiste sur la valeur du service social que rend le Patronage. C'est pourquoi les pouvoirs publics, à tous les degrés, État, Département, Ville de Marseille, continueront à s'y intéresser avec la plus vive sollicitude. Et il promet d'intervenir de tout son pouvoir auprès du Gouvernement pour que la subvention demandée en sa faveur sur les fonds du pari mutuel soit accordée dans la plus large proportion possible.

DISCOURS DE M. CONTE, PRÉSIDENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

MESDAMES, MESSIEURS,

Le dernier compte-rendu de la justice criminelle porte que, dans l'année 1893, les plaintes reçues par les Procureurs de la République pour crimes ou délits s'élevaient au chiffre de 536,000 (plus d'un demi-million); et, ce qu'il y a de plus particulièrement inquiétant, ce n'est pas un chiffre accidentel, mais chaque année accuse une progression constante et rapide. En 1880 on n'atteignait pas celui de 400,000.

Une autre constatation est que la proportion des récidivistes augmente sans cesse malgré le nombre déjà élevé de ceux que la rélégalion a rejetés du territoire. En cinquante ans cette proportion a augmenté de 800 p. %.

Permettez-moi tout d'abord de remettre sous vos yeux ces observations qui accusent l'intensité du mal et la nécessité d'y porter remède.

L'impuissance de la répression constatée, commence le rôle de la charité qui peut pénétrer les âmes, qui peut aussi aller au devant du mal pour sauver les faibles. C'est ainsi que notre œuvre a dû prendre plus particulièrement le caractère de préservation sociale. L'adolescent, qui déjà a l'intelligence de ses actes, mais n'a pas encore une volonté et une conscience suffisante; le jeune homme ardent et impressionnable, accessible aux influences, facile aux entraînements, responsable sans doute, mais imprévoyant des conséquences de sa faute; l'un et l'autre ayant devant eux leur vie toute entière qui peut devenir bonne ou mauvaise, l'un et l'autre donnant prise à l'éducation, à la

pression des bons conseils, ont pris la grosse part de nos efforts personnels et de nos dépenses.

Pour l'un comme pour l'autre, nous avons élargi le cadre de notre secours et nous n'attendons pas pour les accueillir une condamnation qui, dans l'état de nos mœurs, peut les flétrir d'une marque irréparable. Grâce à la bienveillance du Parquet et au concours dévoué du Comité de défense des enfants traduits en Justice, qui s'incarne dans un homme de bien que vous connaissez tous, nous leur évitons la tâche du casier judiciaire qui empêche le relèvement.

Ramassés par la police ou amenés par les parents qui ne peuvent les corriger, les enfants constituent la plus attrayante et la plus lourde charge, car ils sont nombreux, et la désorganisation de la famille, qui est la plaie de notre pays, multiplie leur chiffre d'une façon effrayante. Pauvres victimes, presque tous ces enfants appartiennent à des familles désemparées. Plus de principes religieux, plus de principes sociaux, les pires exemples sous les yeux, ces malheureux n'ont rien appris que le mal. En les recueillant nous assumons la charge de leur donner l'éducation qui leur manque. Tant que nous avons pu, nous les avons placés dans des écoles. Mais ces écoles sont encombrées et n'aiment pas d'ailleurs les enfants indisciplinés. Voici donc le moment où nous sommes obligés de garder ceux qui arrivent. Aussi nous avons cru nécessaire d'agrandir considérablement notre asile où un quartier spécial leur sera réservé. Là se formera comme une sorte d'école de réforme en même temps qu'un quartier d'observation; et, sans renoncer aux établissements qui ont bien voulu recevoir nos enfants, nous pourrions garder et élever l'excédant considérable qu'il est utile et nécessaire d'arracher aux mauvais exemples et au vagabondage. Voilà déjà cinq ans que notre œuvre a commencé, et, parmi ces enfants qui ont toujours eu la première part de notre sollicitude, nous avons eu sans doute bien des déceptions mais aussi bien des consolations, même parmi les derniers recueillis qui

sont dans notre asile, sous nos yeux, où vous pouvez venir les voir et constater leur transformation morale. Ce sera là une charge qui augmentera sans cesse, car ils restent de longues années et les nouveaux venus s'ajouteront aux premiers; c'est surtout pour eux qu'il nous faudrait voir progresser nos ressources.

Les jeunes gens bénéficient de la même sympathie. Pour eux aussi nous avons voulu donner au Patronage un caractère préventif. Tous ceux qui par imprévoyance ou mauvaise chance, traînent sur le pavé sans travail et souvent sans métier, exposés à mal faire ou à être ramassés la nuit dans les razzias de police, nous avons cru nécessaire de les hospitaliser et de leur donner un quartier dans notre Asile. Il faut les préserver de la condamnation imminente: il faut les retenir à l'abri des camaraderies funestes et des tentations mauvaises. Ce n'est plus à l'école qu'il faut les garder mais nous pouvons les envoyer à l'armée, qui est pour les hommes l'école de l'honneur et du devoir.

Notre secrétaire-rapporteur vous dira quel nombre important nous avons pu ainsi secourir et comment leur conduite témoigne de leur sauvetage. Notre récompense, ce sont les témoignages constants que nous recevons d'eux, leur ferme résolution de se relever, et c'est particulièrement touchant de la part de ceux qui, n'ayant pu éviter la condamnation, ont eu le courage d'aller au bataillon d'Afrique. Ils savent bien que, flétris par la publicité du casier, ils sont repoussés par la Société; mais au régiment ils se reprennent à la vie, ils savent que là il leur sera tenu compte de la bonne conduite, que la réhabilitation récompensera leur expiation et ce bataillon privé du drapeau, garde dans le cœur de ses soldats les pages héroïques de son histoire, pour se relever et se mettre au rang des autres par le dévouement et le sacrifice. Ce n'est pas seulement aux mineurs de 21 ans que le régiment est un refuge, mais à tous les malheureux qui ne peuvent parvenir à se faire une place dans la Société; et bien des jeunes hommes y trouvent, grâce à nous, la sécurité de la vie et la préservation de la chute.

Les hommes condamnés ont le malheur d'inspirer plus de méfiance que de pitié et pourtant que leur sort est misérable! Objet d'une prévention générale, ils ne trouvent ni travail ni accueil et ne peuvent d'ordinaire obtenir que l'aumône toujours répandue à profusion dans notre généreuse cité. Mais l'aumône est stérile. Elle assure le pain d'un jour, elle ne guérit pas, elle laisse le malheureux en proie à l'incertitude du lendemain, à ses besoins, à la répulsion sociale qui le décourage, aux mauvais conseils, aux camaraderies perverses qui le corrompent, à la paresse, aux vices qu'il peut avoir et à ceux qu'il peut apprendre, aux occasions fatales. Ce n'est pas l'aumône qu'il lui faut, c'est le patronage, la tutelle morale et surtout le travail qui est notre loi en ce monde et nous rend meilleurs. Nous ne pouvons pas sauver celui qui ne le veut pas, mais nous devons ne pas repousser celui qui désire se relever même s'il n'a pas toujours la force de son désir. Nous avons laissé la porte ouverte, prêt à accueillir ceux qui viennent et à leur donner le travail et la sécurité du lendemain. Tous ceux qui sont dans la prison sont visités par nos Inspecteurs dont le dévouement ne se lasse pas de l'ingrate besogne, mais bien peu viennent demander le travail offert. Et parmi ceux-là, la sélection est faite. Ce sont bien souvent des faibles, des malheureux victimes de l'âpre lutte pour la vie, anémiés de corps et d'esprit que nous recevons et gardons; ils s'en vont quand il y a du travail pour tout le monde et reviennent à la saison misérable nous retrouver pour éviter de retomber en prison. Quelques-uns sont ainsi en relation avec nous depuis plusieurs années, deux d'entr'eux même depuis cinq ans, depuis la première année de notre œuvre. Nous n'avons pu les hospitaliser et nous le regrettons, car l'Asile seul permet une action durable sur le cœur et l'esprit en même temps que l'isolement du mal.

C'est pour cela que nous voulons faire un grand Asile pour recueillir au moins les enfants et les jeunes gens, c'est-à-dire les plus intéressants et ceux pour lesquels les hasards de la rue offrent le plus de dangers. Quelques grandes villes

qui en possèdent les doivent à des hommes de bien, M. Siliman à Bordeaux, le Comte de Laubespain à Paris, qui ont eu l'intelligence et la générosité de créer un établissement digne de perpétuer leurs bienfaits.

Nous, qui n'avons pas cette chance, nous serons obligés de faire appel au cœur de tous et d'abord au vôtre, Monsieur le Préfet, qui nous avez fait l'honneur de venir présider notre réunion. Vous apprécierez le bien que cette création fera pour les malheureux jeunes gens et le mal qu'elle leur évitera. Vous serez notre avocat dans les conseils du Gouvernement qui a placé en vous sa légitime confiance. Vous pourrez nous faire obtenir une part de cette prime du pari mutuel que le législateur a consacrée à la création d'œuvres de bienfaisance, et ce n'est pas la moins utile celle qui est destinée à sauver les âmes en péril.

Il me reste à vous remercier, au nom de tous nos adhérents, Monsieur le Préfet, d'avoir bien voulu venir à nous. A côté des grands intérêts publics qui vous sont imposés par la charge d'une administration importante, votre cœur généreux a trouvé le temps de s'occuper des intérêts sociaux qui se rattachent à la bienfaisance et vous avez bien voulu aujourd'hui nous apporter la preuve de votre sollicitude et de votre sympathie. C'est un puissant appui dont nous vous sommes profondément reconnaissants.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous exprimer les mêmes sentiments de gratitude. Depuis nos débuts, vous nous avez donné de nombreux témoignages de votre intérêt aux misères sociales que nous voulons secourir. Votre bienveillance, votre concours ne nous ont jamais fait défaut.

Et maintenant, mes chers coopérateurs, je vous remercie, au nom des malheureux, de votre collaboration. Vos souscriptions généreuses ont permis de faire beaucoup de bien, et vous pouvez vous rendre cette justice que maints malheureux grâce à vous ont évité une rechûte et même une première chûte.

Et vous plus particulièrement je dois vous remercier au nom de ces malheureux, collègues du Comité, qui avez tra-

vaille à faire le bien avec autant de dévouement que de modestie. Cette modestie m'impose la réserve de ne point nommer ceux qui ne demandent d'autre récompense que la conscience de leur bienfait.

Pourtant qu'il me soit permis d'exprimer le regret que deux de nos collègues ne puissent plus conserver les fonctions dont ils s'étaient chargés. C'est une perte très sensible pour nous que la retraite de M. Poupardin, ce trésorier qui nous a rendu de si grands services à l'heure difficile des débuts et nous donnait l'exemple de tous les dévouements. Nous avons dû respecter le scrupule exagéré de délicatesse qui lui faisait répugner de conserver le titre d'une fonction à laquelle il ne pouvait plus donner le temps et l'activité dont il avait été si prodigue. M. Nugue qui avait eu l'abnégation d'accepter l'intérim de la trésorerie, renonce à l'honneur d'une charge dont il n'a eu que les peines ; mais nous demanderons à son dévouement une tâche particulièrement difficile et importante pour le salut de l'Œuvre. M. Michel Rodocanachi a bien voulu, en acceptant ces fonctions, nous apporter l'autorité d'un nom justement considéré et d'une race généreuse. M. Samama lui prêtera un concours que nous avons pu déjà apprécier.

Avant de nous séparer, permettez-moi de vous rappeler encore que si les résultats acquis ne peuvent nous entretenir dans des illusions dangereuses, du moins ils nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Ni les malheureux à sauver, ni les hommes de cœur pour les sauver n'ont fait défaut. Que les moyens matériels soient assurés, et le bien se fera.

RAPPORT DE M. RAMPAL

Secrétaire - adjoint

MONSIEUR LE PRÉFET,

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre sympathique Secrétaire général, M. Pijotat, vous parlait, il y a un an, de notre installation dès lors prochaine dans le local des Ecoles protestantes de la rue Friedland, où nous devions trouver, à défaut de confort, l'espace convenable pour organiser d'une façon suffisamment pratique nos divers services d'assistance. Je suis heureux de pouvoir commencer ce rapport en vous attestant la réalisation de ces espérances. Nous ne logeons plus en garni depuis huit mois. Nous sommes enfin chez nous ; et notre premier soin, en entrant dans le groupe scolaire qui est désormais notre demeure, a été non d'agrandir, mais de restreindre des pièces beaucoup trop vastes pour notre petit nombre. Nous n'avons pas eu à abattre, mais à édifier des murs divisoires pour l'installation de nos bureaux, qui présentent encore, malgré cette réforme, une hauteur de plafond assurant un cube d'air digne de ravir d'aise les hygiénistes, mais qui fait le désespoir de notre économe en la saison d'hiver.

Dès les premiers jours du printemps, un officier de gendarmerie en retraite, M. le capitaine Orsini, prenait la direction générale des services, tandis que nos pensionnaires de l'asile St-Naphre se rapprochaient de nous et venaient se mettre en contact journalier avec leurs protecteurs. Après avoir contribué dans une large mesure à la réfection sommaire de l'immeuble, après lui avoir ainsi enlevé une légère couche de vétusté, sans lui rendre une apparence de jeunesse qui nécessiterait de gros crédits, ils

se sont remis à leurs travaux usuels de menuiserie et de fendage de bois.

A ce moment s'ébauchait une tentative que les circonstances ont fait naître, que le succès semble devoir consacrer. La maison de St-Naphre restait à notre disposition jusqu'à la fin du mois de septembre ; un de nos amis confia les vues qu'il avait sur elle à notre dévoué et infatigable président, lui proposa d'essayer une division, d'après l'âge de nos jeunes pupilles. Il se chargeait de faire surveiller dans la maison par nous évacuée ceux qui ne sont encore que des écoliers. Notre président se laissa tenter ; nous n'eûmes pas la prudence de dire non, tant la division en grands et petits paraît avantageuse au point de vue moral ; et, à l'échéance du fameux terme de St-Michel, — encore plus populaire aux gens du Midi que la St-Jean aux locataires lyonnais, ou la fatale échéance trimestrielle des 15 aux mauvais preneurs de Paris et du Nord, — nous estimions que ce nouveau troupeau pouvait fort bien venir parquer rue Friedland, s'installer au premier étage justement inoccupé et prendre ses ébats dans une grande cour beaucoup mieux disposée à cet usage que l'enclos de St-Naphre.

Nous avons donc depuis trois mois deux quartiers, celui des adolescents, et celui des jeunes gens. Pour vous tranquilliser tout de suite, — je m'adresse à ceux de nos additeurs qui n'ont pas encore visité notre nouveau local, — je me hâte de vous dire qu'ils sont rigoureusement séparés : escaliers, cours, salles de travail, dortoirs et réfectoires à l'opposite les uns des autres ; l'un est tourné vers l'orient, les fenêtres de l'autre ouvrent dans la direction... du Canigou. Au centre les services communs : bureaux, conciergerie, cuisines, et je vous atteste que la surveillance est attentive.

Je calmerai à un autre point de vue vos préoccupations. Comme on vous le disait l'an dernier, et malgré la création du quartier des adolescents, nous n'hospitalisons qu'à titre très exceptionnel les enfants de moins de 12 ans. Nous n'en avons admis que 9 cette année, et sur le nombre deux fillettes, deux sœurs, sont allées rejoindre au

Refuge une sœur aînée secourue juste à temps, alors que la mort de leur mère à l'hôpital leur laissait l'insuffisant appui d'un père déclassé, sans énergie et n'ayant même pas l'excuse de l'inanition, car une blessure reçue en 1870 lui assure le pain quotidien sous forme d'une pension de six cents francs. Ce malheureux nous a cédé sans difficulté ses droits de puissance paternelle dont il n'a jamais compris la noblesse et l'importance, quoiqu'on n'ait précisément à lui reprocher aucun manquement grave nettement caractérisé. Notre petite famille de pupilles s'est ainsi sérieusement augmentée; nous possédons maintenant une quinzaine de mineurs sur lesquels nous avons des droits paternels; c'est une responsabilité bien lourde, dont nous verrons sans doute le poids s'aggraver par l'augmentation de notre famille, augmentation que nous devons redouter, car elle révèle une désorganisation profonde de la monade sociale, grosse de conséquences pour l'avenir.

Notre quartier d'adolescents doit surtout intéresser nos dames patronesses qui leur réservent des trésors de maternité. Aussi l'initiative de l'une des plus dévouées a vite eu fait d'y organiser, il y a quelques semaines, un embryon d'ouvroir dont votre zèle dès cette heure éveillé, Mesdames, va assurer le fonctionnement définitif; on vous présentera force culottes à rapiécer, nombreuses chaussettes à remailler — passez moi le barbarisme —, douzaines de serviettes et mouchoirs à ourler. Vous devinez qu'une fois à l'ouvroir on vous demandera de ne pas laisser nos jeunes gens en guenilles; ils deviendraient jaloux de leurs jeunes camarades, voudraient perdre quelques années. Or, Dieu sait si pareil désir est susceptible de hanter des cervelles de 16 ans!

Puisque vient sous ma plume l'âge si critiqué de la majorité pénale, j'entame les renseignements statistiques, complément indispensable d'un rapport sincère et dont la fastidieuse nomenclature viendra peut-être à propos calmer l'émotion que vous fait déjà éprouver ce court aperçu jeté sur la misère de nos jeunes patronnés. Nous avons reçu

cette année 46 mineurs de 16 ans et 221 jeunes gens de 16 à 20 ans en regard de 277 majeurs. Cela fait un total de 544 patronnés. Mais comme nous en avons 41 au commencement de l'exercice et qu'il en restait 42 un an plus tard on peut arrêter à 500 en chiffres ronds le mouvement de l'année.

Dans l'ensemble 255 d'entre eux avaient un casier judiciaire et avaient été en majeure partie signalés à notre attention avec un certain nombre d'autres, qui ont décliné nos offres d'assistance, par le zélé personnel pénitentiaire de la circonscription si habilement dirigé par un chef profondément imbu de l'idée féconde qu'il faut moins se préoccuper du châtement que de l'amendement du coupable et toujours empressé à seconder nos efforts. 102 patronnés, et la plupart sont des mineurs de 20 ans, ont été l'objet d'une ordonnance de non-lieu due, nous en avons la preuve, à la bienveillance des membres du Parquet qui nous secondent de leur puissante initiative toujours en éveil pour éviter, après une courte prévention, à des adolescents inculpés de légers délits, tels que ceux de vagabondage et de mendicité, la flétrissure des débats judiciaires. A ces hommes sauvés à temps, grâce à la sagacité et au discernement des magistrats, nous essayons de rapprendre la loi du travail, cette loi inéluctable et pourtant si mal observée par plusieurs quand elle ne leur est pas inconnue; et après les avoir ainsi éprouvés nous cherchons à procurer un emploi à ceux qui s'en montrent dignes. Quoique nos efforts n'aient pas en ce sens un grand effet utile, nous devons nous réjouir d'avoir pu assurer un gain honnête par un travail régulier à 18 d'entre eux; sur le nombre 7 étaient demeurés quelque temps à l'asile et nous y avaient donné de leur conduite une opinion qui nous inspirait confiance.

Plus efficace a été notre intervention en matière de rapatriements (notre trésorier risque de s'en plaindre tout à l'heure). 62 individus ont pu regagner leur pays d'origine ou rejoindre leur famille, 17 ont été nos pensionnaires à l'asile. Nous les avons renvoyés en Corse, en Algérie, (notre

patronage s'est notamment exercé en faveur de deux Arabes qui étaient venus achever en prison leur voyage d'Europe), voire en Autriche avec le concours précieux de M. le Consul Général de l'Empire. Parmi eux il y avait quelques espions, curieux de voir du pays, plusieurs marins, un nombre respectable de libérés, qui, une fois loin du pavé malsain de la grande ville, reprendront — c'est notre désir et notre espoir — une vie régulière sous la bienveillante influence du foyer familial et des amis qu'ils y retrouveront.

Très satisfaisante est la statistique militaire. 121 hommes se sont engagés ou rengagés par nos soins dans l'armée ou la marine; beaucoup dans les régiments valeureux et obscurs qui forment depuis tantôt dix ans le noyau de notre toujours future armée coloniale; un trop grand nombre hélas ! ne peuvent être reçus que dans les bataillons d'Afrique, à cause de leurs antécédents judiciaires; 25, qui ont séjourné à l'asile pendant un laps de jours variant d'une semaine à plusieurs mois, ne connaissent pas cette flétrissure. Ceux avec lesquels nous avons eu le temps de faire connaissance nous paraissent susceptibles de s'y transformer heureusement. Aux indolents une discipline exacte, qu'ils ont commencé à connaître chez nous par leur soumission à l'autorité d'anciens militaires, donnera peut-être quelques bribes de cette énergie dont l'absence a causé leur misère ou leur chute. Aux esprits prompts, indociles, aux penchants vicieux, nous avons essayé de faire comprendre qu'il n'est pas de faute qui ne se rachète à l'ombre du drapeau avec le courage et le sentiment de l'honneur. Ces leçons préparatoires n'auront pas été perdues, nous en avons la preuve dans les états de notes que nous fait parvenir touchant nos protégés M. Félix Voisin, le distingué Président de la Société des Engagés Volontaires. Au 1^{er} Décembre, nous avons des renseignements sur 88 d'entre eux; plus de la moitié ont été incorporés cette année même, les autres appartiennent aux exercices précédents. Or, les notes se répartissent dans l'ordre ci-après :

Conduite très bonne.....	28	} 61
» bonne.....	29	
» assez bonne.....	4	} 27
» passable.....	5	
» médiocre.....	4	
» mauvaise.....	18	

De ce tableau découle cette constatation : sur 10 sujets que nous dirigeons sur l'armée, 7 s'y conduisent bien et 3 seulement sont mal notés. Nous pouvons dire par conséquent que nos efforts ne sont pas perdus, loin de là. Plus instructif peut-être, est un tableau comparatif que j'ai pu dresser pour un moindre nombre d'individus des notes par eux obtenus à dix mois d'intervalles. En voici la répartition :

	au 1 ^{er} Février	au 1 ^{er} Décem.
conduite très bonne...	14	18
» bonne...	21	12
» assez bonne...	2	3
» passable.	2	3
» médiocre	3	3
» mauvaise	6	9
	48	48

Vous aurez remarqué avant moi que dans la dernière colonne les notes extrêmes ont singulièrement progressé. Ainsi se fait plus complète la séparation entre le bien et le mal. Somme toute le nombre des bonnes notes a un peu fléchi; mais il est satisfaisant de voir que, sur l'ensemble, 12 ont conservé leurs bonnes notes sans changement, 19 les ont améliorées et 2 seulement ont persisté dans leur mauvaise conduite. Soyons indulgents aux défaillances passagères, comme c'est le cas pour un de nos pupilles, auquel sa conduite avait mérité, il y a un an, les galons de caporal dans l'armée métropolitaine et qui nous était signalé hier avec la note médiocre. Grondons-le amicalement pour qu'il se ressaisisse, tourne bride et gagne rapidement les galons dorés du sous-officier. Proposons lui en exemple deux camarades qui auraient été ses subordonnés,

il y a un mois, qui sont aujourd'hui ses pairs. Envoyez à ces braves garçons un salut élogieux, surtout à celui qui appartient à un de nos régiments étrangers. Il est assez consolant d'apprendre qu'aux bataillons d'Afrique les bonnes notes sont dans la proportion du tiers; un de nos protégés nous en écrivait récemment que sa conduite et ses galons permettaient son retour dans l'armée régulière.

Il serait curieux de vous communiquer la correspondance que nous entretenons avec nos anciens patronnés, surtout avec les militaires. Dans ces lettres, où l'écriture n'est pas toujours ferme et l'orthographe souvent fantaisiste, sont contées naïvement tristesses, déceptions, heures de découragement, jusqu'à la frayeur d'une expédition dans le Sud Oranais et des souffrances qui lui feront cortège. Puis tout à coup une note joyeuse est lancée; celui-là est vraiment converti, il est maître de son caractère, il s'est réhabilité devant sa conscience en méritant la confiance de ses chefs dans la dure vie de l'armée d'Afrique. Bien volontiers nous envoyons alors la petite étrenne qu'on sollicite avec autant d'ingénuité que de franchise et qui procurera une légitime joie à quelque petit soldat de France perdu sur les confins du désert saharien.

Le chiffre de nos militaires l'an dernier s'élevait à 50; avec celui que nous accusons cette année, c'est une compagnie à effectif renforcé que nous avons donnée à la patrie. Pourquoi, en échange d'aussi réels services, nos législateurs se bornent-ils à ne témoigner qu'en paroles leur bienveillance aux Sociétés de patronage des libérés? Pourquoi résister, lorsqu'il ne s'agit que d'une vingtaine de mille francs, à l'appel chaleureux que leur adressent au Parlement même d'éloquents voix, parmi lesquelles je distingue non sans plaisir et fierté celle d'un camarade dont le timbre me rappelle les heures d'illusion de l'adolescence? Est-ce une illusion nouvelle que ce représentant des Flandres me donne aujourd'hui en me laissant croire que nous allons obtenir les secours nécessaires pour étendre notre champ d'action? Votre présence à notre tête en ce

moment, Monsieur le Préfet, suffit heureusement, pour me convaincre que je ne suis pas le jouet d'un songe.

C'est que le champ est vaste et nous n'avons pas fini de le parcourir. Je ne vous ai pas parlé de nos 18 garçons dispersés dans divers internats et dont plusieurs sont depuis tantôt quatre ans à notre charge. Ils nous écrivent assez régulièrement: l'un d'eux, à la suite de je ne sais quelle fredaine, s'était cru digne d'expulsion, mais, sachant qu'on ne s'adresse jamais en vain à notre Président, vite il sollicite un placement nouveau. Comme la lettre a été lue à la direction de l'orphelinat avant d'être expédiée, elle nous arrive annotée et l'on nous rassure: « mauvaise tête, mais bon cœur; ne vous préoccupez pas de sa demande, mais gratifiez-le d'une amicale semonce ». Je signalerai encore les 11 fillettes ou jeunes filles auxquelles la sollicitude de nos collaboratrices a assuré le repos du Refuge. C'est à peu près à ces modestes limites que s'est borné cette année notre patronage à l'égard des femmes; ajoutons pour être complet un ou deux rapatriements. La femme serait-elle donc invulnérable aux traits du vice? Hélas! Mesdames, au risque d'être peu galant, je crois pouvoir attribuer la modestie de ces résultats à une organisation incomplète vis-à-vis de ces malheureuses, et souhaiter avec vraisemblance au rapporteur de l'an prochain la joie de signaler une plus abondante moisson.

Et les habitués des chantiers de l'Assistance par le travail doit vous me reprocheriez de ne rien vous dire! Nous n'avons pas encore pu réaliser pour eux tous nos rêves; il nous faudrait un chantier à nous, exclusivement nôtre, et nous avons usé toute l'année de la bienveillante hospitalité de l'Assistance par le travail. Les libérés que nous envoyons au chantier comprennent la presque totalité des majeurs patronnés et un certain nombre de mineurs de 20 ans. La plupart passent et disparaissent, nombreux l'hiver, rares l'été, à peu près tous connaissant le régime des prisons, 62 méritant le titre d'habitué; ils couchent à l'Asile de nuit, vivent du pain que leur procure l'échange en salaire du travail qu'ils font par le moyen de nos bons.

Nous avons distribué plus de 17.000 de ceux-ci ; à raison de 4 par tête, ces bons nous occasionnent une dépense supérieure à 4.000 fr. répartis entre 312 individus. Par conséquent, nos secours en travail ont été assurés en moyenne pendant treize jours à nos patronnés ; mais il en est parmi eux qui laissent à peine leur nom, tandis que d'autres s'éternisent.

Dans l'ensemble, tout n'est pas perdu. Ne tenant compte en ce moment que des libérés majeurs, je puis mentionner 12 placements, près de 50 rapatriements ; plusieurs enfin sentent la nécessité de se protéger contre les défaillances de leur caractère en se soumettant de rechef à la discipline régimentaire et tel est le cas de 22 individus pourvus de casier judiciaire. La majorité, toutefois, nous quitte sans prendre congé. Tel veut s'engager, mais a une situation de famille inextricable ; il disparaît la veille du jour où son dossier est enfin complet. Tel autre est plus adroit ; il ne nous oublie pas et arrive de Cette à l'heure où nous nous demandons s'il ne faut pas classer un dossier qui sommeille depuis de longues semaines. Ceci ne serait rien ; mais je ne sais étouffer le soupir qui m'opprime, en songeant aux 45 adolescents qui n'ont pu se soumettre à la vie régulière de l'Asile, et, trompant notre surveillance, ont repris leur vie vagabonde.

Au risque de piéliner dans les plates-bandes de M. Samama, je veux, en terminant ce bref exposé des résultats obtenus, adresser des remerciements chaleureux aux nombreux souscripteurs qui nous ont apporté l'annuité de 25.000 francs nécessaire à notre fonctionnement et dont le chiffre s'accroîtra graduellement en proportion de notre développement. Notre Président vous a parlé de la munificence des pouvoirs publics à notre égard ; j'exprimerai spécialement notre gratitude aux souscripteurs particuliers et j'aurai un souvenir pour tous ceux qui, non contents de nous apporter leur obole en argent, y ajoutent souvent des dons en nature. C'est là un article que notre Trésorier ne fait peut-être pas figurer aux recettes, mais qui est singu-

lièrement apprécié. Je ne puis vous nommer tous nos donateurs ; que je signale au moins le généreux M. Gairard, qui oublie de faire encaisser ses factures ; M^{me} Bellon, si constante dans ses libéralités, une de nos plus anciennes et plus régulières bienfaitrices ; l'excellent M. Rizzo, qui veille à ce que la pénurie ne soit pas observée dans nos approvisionnements de bouche, et veut que nos hospitalisés célèbrent la fête de Noël avec la même abondance que si chacun d'eux appartenait à la famille marseillaise la plus fidèle aux traditions locales ; et l'aimable M. Tedesco, qui nous apporte des renseignements précieux pour nous procurer des objets d'alimentation nécessaires à des prix extrêmement avantageux.

Chargé d'un compte-rendu, j'avais à vous faire connaître des résultats acquis, non à développer devant vous de fécondes théories spéculatives. Mais puis-je passer sous silence le brillant Congrès de patronage tenu à Bordeaux, au mois de Mai, et auquel nous ont représentés trois de nos membres les plus zélés, MM. Conte, Bailleul et Vidal-Naquet ? En attendant la publication des actes du Congrès, vous aurez pu voir, soit dans la presse locale de l'époque, soit dans le *Bulletin de l'Union des Sociétés de Patronage* ou dans la *Revue Pénitentiaire*, la part importante qu'ils ont prise dans les délibérations et l'émission des vœux, justifiant ainsi l'honneur qui a été fait cette année à notre Société par la désignation de son chef pour les fonctions de Vice-Président du Bureau Central de l'Union. La compétence qu'ils ont déployée dans l'examen des questions portées au programme du Congrès a donné de nouveaux titres à notre ville pour recevoir à son heure les membres d'un des futurs Congrès nationaux de Patronage des libérés. L'honneur d'organiser le IV^e Congrès nous a été dénié pour des motifs uniquement de circonstance et d'ordre topographique ; mais le talent déployé par nos amis à Bordeaux, le zèle dont nous allons donner désormais de plus nombreuses preuves, nous assureront une prompte et brillante revanche. A l'œuvre donc et en avant !

Rapport de M. le Trésorier

MONSIEUR LE PRÉFET,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, au nom du Bureau, les comptes de l'Exercice 1895-96. Vous en trouverez les détails dans nos registres spéciaux.

Les Recettes se sont élevées au 30 Novembre dernier à 24, 537 fr. ; elles se décomposent ainsi :

Subventions	{	Etat.....	Fr. 3.000 »
		Département des Bouches du-Rhône.....	4.000 »
		Ville de Marseille.....	2.500 »
Souscriptions et dons.....			8.634.70
Loterie (Produit net).....			3.588.30
Pensions à la charge des familles.....			1.003 »
Versements effectués pour compte des patronnés.....			500.60
Remboursement des frais avancés par la Société.....			209.70
Produit du travail.....			1.100.70
			<u>Fr. 24.537 »</u>

Les prévisions budgétaires étaient de Fr. 24.000 ; nous avons donc encaissé un excédent de Fr. 537.

Les Dépenses se résument comme suit :

Employés.....	Fr. 4.313 »
Loyer et charges (Impôts, assurances, vidanges).....	2.708.65
Frais de bureau.....	821.70
Secours en travail.....	4.113.45
» vêtements.....	1.464.95
» argent.....	213.60
	<u>Fr. 13.635.05</u>

A reporter.....

<i>Report.....</i>	Fr. 13.635.05
Rapatriements.....	577.05
Asile : Nourriture.....	3.444.05
» Entretien.....	470.65
Pensions des garçons.....	4.454.20
» filles.....	625 »
Remboursements, etc. pour compte des patronnés ...	136.60
Atelier : Outils.....	336.50
» Bois.....	1.028.10
Appropriation du nouvel Asile.....	654.30
	<u>Fr. 25.361.50</u>

Les prévisions budgétaires étaient de Fr. 24.000 ; nous avons donc un excédent de dépenses de Fr. 1361.50. Cela est dû, notamment, aux frais que nous a occasionnés notre installation à la rue Friedland et au nombre considérable de libérés que nous avons eu à patronner cette année. En effet, le montant du loyer et des charges que nous avons évalué au projet du budget 1895-96 à Fr. 1500 se trouve porté à Fr. 2.708.65, et les secours en travail passent de Fr. 3.000 à Fr. 4.113.15.

En récapitulant nos Recettes et nos Dépenses pour l'année 1895-96, nous avons :

Recettes.....	Fr. 24.537 »
Dépenses.....	<u>25.361.50</u>
	Excédent de dépenses..... <u>Fr. 824.50</u>

Nous avons en caisse au 1^{er} Décembre 1895 : Fr. 4.000 ; il nous reste donc exactement en caisse au 1^{er} Décembre 1896 : Fr. 4.000 — Fr. 824.50, soit Fr. 3.175.50.

Le déficit de cette année est plus apparent que réel. En effet, nous avons fait figurer aux dépenses : pour l'appropriation du nouvel Asile : Fr. 654.30 ; pour les outils de notre atelier : Fr. 336.50, ensemble : Fr. 990.80. — A l'Assemblée Générale de l'année passée, vous nous avez autorisé à affecter spécialement aux frais que nécessiterait

notre installation définitive les 4.000 francs qui formaient notre fond de réserve. Nous pouvons donc encore dépenser à cet effet : Fr. 4.000 — Fr. 990.80, soit : 3.009. 20 et il nous restera toujours en caisse un excédent de Fr. 166.30.

Conformément à l'article iv du Chapitre deuxième de nos Statuts, j'aborde la seconde partie de mon rapport.

J'ai l'honneur de vous proposer, au nom du Bureau, le projet de budget suivant, pour l'année 1896-97.

Projet de Budget pour 1896-97

RECETTES

Subventions	{ Etat.....	3.000
	{ Département des Bouches-du-Rhône.....	4.000
	{ Ville de Marseille.....	3.000
Souscriptions et dons		9.000
Pensions à la charge des familles.....		1.500
Versements pour compte des patronnés.....		500
Remboursement des avances.....		200
Produit du travail.....		1.000
Ressources extraordinaires (Loterie, etc.).....		4.800
TOTAL DES RECETTES.....		<u>Fr. 27.000</u>

DÉPENSES

Loyers et charges (Impôts, assurances, vidanges).....		2.400
Frais de bureau.....		1.000
Personnel	{ Administration.....	4.000
	{ Asile	2.000
Secours en travail.....		3.000
» vêtements.....		1.000
» argent.....		400
Rapatriements.....		800
Asile : Nourriture.....		5.400
» Entretien.....		500
Pensions des garçons.....		4.000
» filles.....		1.000
Remboursements pour patronnés.....		500
Atelier.....		1.000
TOTAL DES DÉPENSES.....		<u>Fr. 27.000</u>

Nous avons tout lieu d'espérer que, d'une part la loterie et de l'autre le produit du travail que nous venons d'organiser nous permettront non seulement de balancer les dépenses de cette année, mais aussi de constituer un fond de réserve. Il nous est impossible de faire une évaluation approximative du bénéfice que nous procurera la loterie, étant donné l'aléa qui s'attache à la réussite de toute opération de ce genre. Nous pensons néanmoins que le chiffre de 4800 fr. prévu aux recettes peut être considéré comme un minimum qu'il nous sera facile d'atteindre. Grâce, en effet, à l'obligeance toute particulière de M. le Préfet qui vient de donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il témoigne à notre Œuvre, nous avons reçu l'autorisation d'émettre pour 30000 fr. de billets. Nous comptons, Mesdames et Messieurs, sur votre précieux concours pour le placement de ces billets, la réussite complète de cette loterie assurerait pour plusieurs années le bon fonctionnement de notre Société.

Vous remarquerez, Mesdames et Messieurs, que nous ne faisons pas figurer sur nos recettes, les ressources que pourra nous procurer le produit du travail. Nous venons à peine, à la suite de nombreux tâtonnements, d'organiser un nouveau travail pour les jeunes gens, et il nous est fort difficile d'évaluer même approximativement ce qu'il nous rapportera. Il s'agit d'un article de menuiserie, de la fabrication de couvre-joints pour portes. C'est un travail très facile, attrayant même et probablement rémunérateur. Les premiers essais nous font espérer un résultat très satisfaisant ; et, si nos espérances ne sont pas déçues, nos jeunes gens pourront bientôt nous rembourser en grande partie le prix des services que nous leur rendons (nourriture, logement, frais divers), tout en conservant pour eux un certain bénéfice dont ils seront maîtres de disposer à leur gré.

Nous sommes à la recherche d'un travail pour les enfants ; nous vous serions très obligés si vous pouviez nous en indiquer un qui nous permette aussi d'espérer quelques dommages de ce côté. L'entretien des enfants est

excessivement coûteux et le nombre des protégés de cette catégorie si intéressante ne fait qu'augmenter. Nous en avons actuellement 28 dans des pensions et une vingtaine dans notre Asile de la rue Friedland. C'est-à-dire que 48 enfants sont actuellement à notre charge, et nous n'en avions que quinze l'année passée !

En somme, la situation financière de notre Société s'améliorera très sensiblement le jour où le travail des jeunes gens et celui des enfants seront organisés d'une façon sérieuse et donneront de bons résultats. Nous sommes encore dans une période d'essais, mais nous sommes en droit de compter que cette situation ne se prolongera plus longtemps.

Néanmoins nous avons plus que jamais besoin d'augmenter nos ressources. Je vous ai indiqué que le nombre des enfants à notre charge suivait une progression constante. Pour que notre Œuvre réponde au but qu'elle se propose, il ne nous suffit pas de les nourrir ; nous sommes tenus de leur donner une instruction élémentaire et de leur apprendre un métier. Il nous faut pour cela une organisation spéciale qui nécessitera de l'argent, beaucoup d'argent. Le nombre des libérés qui ont recours au Patronage augmente aussi sensiblement. Nous avons réussi jusqu'à ce jour à venir en aide à tous ceux qui ont sollicité notre appui. Nous désirons continuer de même et ne pas faillir à notre tâche, mais pour cela aussi il faut que nos ressources nous le permettent. Enfin pour assurer l'existence de notre Société et parer à toute éventualité, un fond de réserve est indispensable.

Aussi, nous conservons le ferme espoir que les pouvoirs publics ne nous abandonneront pas et que la Commission chargée de répartir entre des œuvres charitables les fonds provenant du pari mutuel, fera pour nous ce qu'elle a fait de si bonne grâce pour les autres œuvres de patronage auxquelles elle a, à plusieurs reprises, alloué des sommes

considérables. Nous comptons sur le concours de toutes les bonnes volontés et nous venons encore une fois vous prier, Mesdames et Messieurs, de mettre tous vos moyens en action pour recueillir de nouvelles adhésions à notre belle Œuvre de préservation sociale.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Pour l'Année 1896

MEMBRES FONDATEURS

MM.

FERRIÉ (terrain à la Ciotat donné en 1894).....	Fr.	3.000
NUGUE, Père (don en 1895).....	»	500

MEMBRES BIENFAITEURS

MM.

BELLON, J.-B., fabricant de savons.....	Fr.	100
BERGASSE, HENRI, armateur.....	»	100
CAMOUS, JOSEPH, entrepreneur.....	»	100
CHAMBRE DES AVOUÉS.....	»	100
CHAMBRE DE COMMERCE.....	»	100
CONTE, LÉONCE, juge au Tribunal civil.....	»	100
DESBIEF, PAUL, Administrateur des Raffineries St-Louis..	»	100
DOCKS ET ENTREPOTS (C ^{ie} DES).....	»	100
FORGES ET CHANTIERS DE LA MÉDITERRANÉE (C ^{ie} DES)....	»	100
FOURNIER, FÉLIX, fabricant de bougies stéariques.....	»	100
GAIRARD, J.-B., négociant.....	»	400
LE PETIT MARSEILLAIS.....	»	100
MESSAGERIES MARITIMES (C ^{ie} DES).....	»	100
NOILLY-PRAT ET C ^{ie} , négociants.....	»	100
POUPARDIN, J., négociant.....	»	100
RODRIGUES, G., ».....	»	100
SAMAMA, NISSIM, avocat.....	»	100
SOC ^{té} GÉN ^{le} DES TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR.....	»	100
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT.....	»	100
SOC ^{té} NOUVELLE DES RAFFINERIES DE SUCRE DE ST-LOUIS..	»	200
THOMSON, P, trésorier général du département des Bou- ches-du-Rhône.....	»	400
VAGLIANO, A, négociant.....	»	100
VIDAL-NAQUET, A, avoué.....	»	100
VIDAL-NAQUET, avoué honoraire.....	»	100
ZARIFI, P, négociant.....	»	200

MEMBRES TITULAIRES

MM.		MM.	
Agents de change (Syndicat des)	30 »	Berger, Charles, négociant	10 »
Aicard, avoué	10 »	Berlier de Vauplane, avocat	10 »
Albert (Charles d')	10 »	Bernich, Consul général	
Aleman (d'), juge au Tribunal civil	10 »	de Monaco	50 »
Allard, Gustave	10 »	Bertrand (M ^{me})	10 »
Allatini	20 »	Blanc, Charles, avocat	10 »
Alphandéry, Eugène	10 »	Blanchard	10 »
Ambard, avocat	20 »	Bohn	20 »
André	10 »	Bonnefoy, avoué	25 »
Angst, négociant	10 »	Borelli, avocat	10 »
Armes de France (Aux)	50 »	Bortoli, Louis, négociant	25 »
Armelin, assureur	10 »	Bosonnier (M ^{me})	10 »
Aron (M ^{me})	10 »	Boubila, docteur en médecine	10 »
Askusciati	10 »	Boubila (M ^{me})	10 »
Audibert, avocat	10 »	Bougearel, huissier	10 »
Audibert, avoué	20 »	Bourgogne (M ^{me})	10 »
Augey-Dufresse, juge au Tribunal civil	10 »	Bourguet, (M ^{me} du)	10 »
Autran, F. C., avocat	10 »	Boy-Tessier, docteur en médecine	10 »
Baccuet, E., assureur	10 »	Boyer, Emile, négociant	10 »
Balestre	20 »	Brasseries du Phénix	20 »
Bally, avocat, adjoint au Maire	10 »	Bresson, directeur de l'asile des aliénés	10 »
Barbaroux, avoué	20 »	Breuil-Bonnefoy, huissier	25 »
Bard, notaire	50 »	Brière, agent général de la Caisse d'épargne	10 »
Barry, Jules, assureur	10 »	Caillol, avoué	10 »
Barthelet, imprimeur	10 »	Carnavant	10 »
Barthelet (M ^{me})	10 »	Carrel	10 »
Basset, négociant	10 »	Cartier, agent-voyer en chef	10 »
Bellaïs, avocat	15 »	Carvallo, directeur de la manufacture d'allumettes	10 »
Bellissen, avoué	20 »	Casabianca (de), substitut du Procureur de la République	20 »
Belly (de), docteur en médecine	10 »	Cauvet, J.	25 »
Bénet, notaire	10 »	Challan et Fouque	50 »
Bérenghier, architecte	10 »	Chambre des notaires	50 »
Bergasse, Paul, avocat	10 »		

MM.		MM.	
Chamsky, avocat	10 »	Duboul	20 »
Chanal	10 »	Dupré, huissier	10 »
Chaponnière, Eugène	10 »	Durand de Picard, nég.	50 »
Chataud, avocat	20 »	Dussaud, Elie	20 »
Chauvet, entrepreneur	10 »	Esmieu, Docteur en médecine	10 »
Chervet, substitut du Procureur de la République	10 »	Espanet	10 »
Cheysson	10 »	Espanet et Tarlin	20 »
Cittanova (M ^{me})	10 »	Estier, N., avocat	20 »
Clauzel, père	20 »	Estier	10 »
Clauzel, fils, architecte	20 »	Estrangin, avoué	20 »
Combes, avocat	10 »	Eymard, avocat	20 »
Compagnie Nationale de Navigation	25 »	Fallot, Docteur en médecine	10 »
Compagnie de la Côte Occidentale d'Afrique	50 »	Fanton, » »	10 »
Conte, J. N. (M ^{me})	10 »	Faure	20 »
Conte (M ^{me})	20 »	Faure (M ^{me} Veuve)	10 »
Conte (M ^{me})	20 »	Faure, Eugénie (M ^{me})	10 »
Coste, (M ^{me})	10 »	Fine, avoué	20 »
Coolen	20 »	Fluchaire	12 »
Corticchiato, avocat	20 »	Fontana (M ^{me})	10 »
Couelle	10 »	Fouque	10 »
Couros	10 »	Fournier, commissaire de marine en retraite	10 »
Courret, frères, fabricants de savons	25 »	Frisch de Fels	10 »
Couve, Aimé, avocat	25 »	Gallian	10 »
Couve, Gustave, banquier	10 »	Gassier (M ^{me})	25 »
Couve, Marcel, avocat	10 »	Gaubert	10 »
David, Georges, avocat	10 »	Gauthier, négociant	10 »
David, J.	10 »	Gavoty, Ch.	50 »
Davin	10 »	Gensollen, avocat	10 »
Decormis, notaire	10 »	Gibon, négociant	10 »
Deleuil, J., juge au Tribunal civil	20 »	Gillet, avocat	10 »
Delibes	10 »	Gilly, Louis, greffier	10 »
Desfaudais (M ^{me})	10 »	Gimmig, agent de change	10 »
Devoux	10 »	Gondois, Gustave, nég.	10 »
Diemer	10 »	Gonnet	10 »
Doulet (M ^{me})	10 »	Gravier, avocat	10 »
Drogoul, avocat	25 »	Grenier, docteur en médecine	10 »
Dubois, négociant	50 »	Grimanelli	10 »
		Gros L., directeur des vignobles d'Alger	10 »
		Guibert (M ^{me})	10 »

MM.		MM.	
Guigou, courtier.....	10 »	Montel	10 »
Guis et C ^{ie}	50 »	Montricher (M ^{me} Vve de)	10 »
Guldener (M ^{me}).....	10 »	Montus, négociant.....	40 »
Hérente, avoué.....	10 »	Morel (M ^{me}).....	50 »
Hugues, entrepreneur..	20 »	Moullot, imprimeur....	25 »
Jauffret, Wulfran, avocat.	40 »	Mouriès, architecte.....	10 »
Jeansoulin et Luzzatti..	50 »	Mourre et C ^{ie}	20 »
Jessé-Charleval (de) avocat	10 »	Naquet, L.....	10 »
Jourdan, notaire	40 »	Naquet (M ^{me}).....	10 »
Jouve, avoué.....	20 »	Nathan.....	10 »
Junès, Angelo.....	20 »	Nicati, docteur en méd.	20 »
Junès (M ^{me}).....	10 »	Nugue, Maurice, nég..	25 »
Laget, docteur en médecine...	10 »	Paquet, N., armateur... 50 »	
Lambert, négociant....	10 »	Parrocel.....	20 »
Latour, avoué.....	20 »	Pascal, H. inspecteur général	
Leca et C ^{ie} , fabric. de savons	50 »	des Ponts et Chaussées en retraite	40 »
Legré, Ludovic, avocat	20 »	Paugoy, architecte.....	25 »
Lieutier, avoué.....	10 »	Pautrier, avocat.....	10 »
Lieutier, architecte.....	20 »	Pélissier, avoué.....	20 »
Lombardon-Monlézan (de); Ludovic	10 »	Penchinat, ancien magistrat..	20 »
Loniewski.....	10 »	Perceval, Consul d'Angleterre	75 »
Mabilly.....	10 »	Perrin, avoué... ..	10 »
Mallet, avocat.....	20 »	Peysson, huissier.....	40 »
Mancel	10 »	Picon.....	40 »
Marguery (M ^{me}).....	10 »	Pignon, architecte.....	40 »
Marx.....	15 »	Pijotat, avocat.....	20 »
Massot, substitut du procureur		Pleuc (M ^{me} Veuve de)...	20 »
de la République.....	10 »	Poggiale, avocat.....	10 »
Maurel, G.....	10 »	Pommier (M ^{me}).....	10 »
Maurin, négociant	10 »	Possel (de) Ch.....	40 »
Médan (M ^{me} Veuve)....	10 »	Possel-Deydier (de) commis-	
Ménard (M ^{me}).....	10 »	saire de marine en retraite....	10 »
Mercier, négociant.....	40 »	Possel-Deydier (de), avocat	10 »
Meyffren.....	10 »	Prunet.....	20 »
Meynadier Emile	20 »	Puget	20 »
Michel G., ingénieur... 40 »		Puigbo	40 »
Michel Jaffard, premier		Rabaud, substitut du procureur	
président de la Cour		de la République	40 »
d'Appel d'Aix-en-Provence	20 »	Rampal, avocat.....	10 »
Mireur, docteur en médecine...	20 »	Régis, avoué.....	20 »
Montamat, Edmond....	50 »	Rey, docteur en médecine.....	40 »

MM.		MM.	
Reybaud, architecte....	10 »	Sénès, avocat.....	20 »
Richaud, docteur en médecine	10 »	Servel, armateur.....	10 »
Rodocanachi, M.....	50 »	Sicard, assureur.....	10 »
Rodrigues, G., négociant	50 »	Signoret, avoué.....	20 »
Rolland, H.....	40 »	Sixte-Rey (M ^{me}).....	20 »
Rolland, Paul, juge suppléant	10 »	Société des Grands Travaux	50 »
Rolland, Pierre, avocat.	40 »	Société générale de remorquage	40 »
Rossat, ingénieur.....	15 »	Société des Raffineries	
Rossi (M ^{me} de).....	20 »	de la Méditerranée... 25 »	
Rossolin.....	10 »	Société des Sauveteurs du midi	10 »
Rostand, Eugène.....	10 »	Suchet, avocat.....	25 »
Roubaud, notaire.....	10 »	Sylvander.....	20 »
Roucaurol, ingénieur en chef		Talon, Eugène, avocat..	25 »
des Ponts et Chaussées	10 »	Tardieu	15 »
Rousset	10 »	Taxis (de), avocat.....	40 »
Roux, Jules, docteur en		Teisseire, Louis, avoué	10 »
médecine.....	10 »	Teissère, Théophile, avoué	10 »
Roux, J.-Ch., député des		Tennis-Club (le)	75 »
Bouches-du-Rhône... 25 »		Thierry, avocat.....	25 »
Roux-Martin (M ^{me}).....	10 »	Thraën, pasteur, aumô-	
Roux de Paul.....	10 »	nier des prisons.....	20 »
Rouvière, Fernand, avocat	20 »	Tissot	20 »
St-Joannis.....	20 »	Toselli (M ^{me}).....	10 »
Salles, Benjamin, banquier	10 »	Vaisse, Victor et C ^{ie}	50 »
Samama, Albert.....	20 »	Valensi, avocat.....	20 »
Samama, Moïse.....	20 »	Valensi (M ^{me}).....	40 »
Samama (M ^{me}).....	20 »	Vassiliadi (M ^{me}).....	10 »
Santi, chapelier.....	10 »	Vayson (M ^{me}).....	20 »
Sarles, docteur en méd.	10 »	Velten, Edouard.....	25 »
Sauerwein, L.....	40 »	Vence, ingénieur.....	20 »
Savy, avoué	10 »	Vigo, receveur municipal.....	10 »
Sayous, notaire.....	10 »	Vincens, Charles, assureur	25 »
Schlœsing, frères.....	20 »	Viton, Casimir.....	10 »
Segond, avocat.....	20 »	Yuichet, André, courtier..	50 »
Seguin, Ch., avocat....	10 »	Ytier et C ^{ie}	10 »
Seguin, Félix, avoué... 20 »			

MEMBRES ADHÉRENTS

MM.	MM.
Abram, docteur en médecine.	Flachot, employé de commerce.
Abram (M ^{me}).	Fleisch et C ^{ie} , négociants.
Ailhaud, avocat.	Gassin (M ^{me}).
Allard.	Gérard, huissier.
Augier (M ^{me}).	Gheerbrant, juge au Tribunal civil.
Baret (M ^{me}).	Giraud, négociant.
Barbarin (de), avocat.	Imbert de Castelmuro, confiseur.
Bismoth (M ^{me}).	Lefebvre.
Bonnieux (M ^{me}).	Lepeyre (Th. Lormond).
Bonifay.	Linder, confiseur.
Bro (M ^{me}).	Martin, avocat.
Cauvet, père, négociant.	Méry (M ^{me}).
Croësi.	Petitjean, syndic de faillites.
Deffaix (M ^{me}).	Peyron, architecte.
Dubois.	Sabathier, notaire.
Duce.	Teisseire, Raymond, avocat.
Durand, avocat.	Timon-David, juge de Paix.
Dutermeney.	Toye.
Eyriès.	

Inspecteurs :

<i>Asile</i>	MM. CORTICHIATTO, avocat.
MM. FOURNIER, *, commissaire de marine en retraite.	COUVE, Marcel, avocat.
NUGUE, négociant.	FAURE-DURIF, avocat.
<i>Chantier</i>	GENSOLLEN, avocat.
MM. PRUNET.	GRAVIER, avocat.
RAMPAL, avocat.	LAUGIER, Et., avocat.
<i>Enquêtes</i>	LAUGIER, Paul, anc. greff. au Trib. civil d'Aix.
MM. CHAPONNIERE, anc. juge au Tribunal de commerce.	MALLET, avocat.
COOLEN.	MAZUC DE GUERIN, avoc.
DE LOMBARDON-MONTEZAN, avocat.	PARROCEL I., substitut, du Procureur de la République.
DE POSSEL, *, commissaire de marine en retraite.	PENCHINAT, anc. magistr.
<i>Prison Chave</i>	PIERRE, avocat.
MM. P. BERGASSE, avocat.	POGGIALE, avocat.
WULFRAN-JAUFFRET, avocat.	RABAUD, substitut du Procureur de la République.
<i>Prison St-Pierre</i>	REVOL. A., avocat.
MM. BLANC, avocat.	ROLL, avocat.
	ROLLAND, Paul, juge suppléant au Tribunal civil.
	ROLLAND, Pierre, avocat.

BUREAU DU COMITÉ DE DÉFENSE

DES ENFANTS TRADUITS EN JUSTICE

MARSEILLE. — 66, RUE MONTGRAND

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

- MM. MICHEL-JAFFARD, *, I. ☉, premier président de la Cour d'appel.
NAQUET, O., *, I. ☉, procureur général près la Cour d'appel.
DE ROSSI, *, président du Tribunal civil.
CENAC, *, procureur de la République.
DROGOUL, bâtonnier de l'ordre des avocats.

PRÉSIDENT HONORAIRE :

- M. CONTE, juge au Tribunal civil.
Président M. VIDAL-NAQUET, ☉, avocat-avoué.
Vice-Présidents ... { MM. GUIBERT, *, avocat.
DELEUIL, juge au Tribunal civil, cons. gén. des Bouches-du-Rhône.
Trésorier..... M. LAUGIER, greffier en chef du Tribunal civil.
Secrétaire Général M. WULFRAN JAUFFRET, avocat.
Secrétaires. { MM. PAUL BERGASSE, avocat.
ARDISSON DE PERDIGUIER, avocat.

CONSEILLERS :

- MM. BAILLEUL, directeur de la 32^{me} Circonscription pénitentiaire.
CORTICCHIATO, avocat.
GUEERBRANT, juge au Tribunal civil.
MAZADE, ☉, docteur en médecine, inspecteur départemental de l'Assistance publique.
PARROCEL, I. ☉ substitut du Procureur de la République.
TALON, avocat.